



Commune de Vulruz

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 24 septembre 2013

Présidence : M. Patrice Jordan, syndic
Citoyennes et citoyens présents : 143
Auditeurs sans droit de vote : 7

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 6 septembre 2013 no 36, affichage au pilier public, et parution dans le Vulruz.ch d'août, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2013 ;
2. Construction d'une nouvelle école, choix du site ;
3. Divers.

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, syndic déclare ouverte cette assemblée, et salue les personnes présentes, ainsi que M. Achille Deillon, architecte, les membres du Corps enseignant, et les représentants de la presse, MM. Pugin et Godel.

Il informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

M. Jordan nomme MM. Guillaume Dunand, Patrick Obrist, Marc Risse Snr et Bernard Tinguely scrutateurs.

M. Jordan rappelle que les précisions concernant le point 2. du tractanda de cette assemblée ont été communiquées par le biais du journal communal vulruz.ch d'août, ainsi que lors de la séance d'information du 4 septembre écoulé. Ce soir il n'y aura pas une nouvelle présentation des deux sites, mais M. Deillon architecte rappellera les caractéristiques des sites Est et Ouest. M. Deillon est à disposition des citoyens pour répondre aux éventuelles questions.

Pour donner suite à la demande formulée par M. René Lambert lors de la séance du 4 septembre, une visite a été organisée dans les classes du château avec M. Achille Deillon, architecte. Une telle étude avait déjà été initiée en 2006, puis abandonnée au vu des coûts trop importants de rénovation de ces salles du château et du bâtiment à la Rue du Château 28. A relever qu'au château, il n'y a qu'un seul vestiaire et WC pour les 40 élèves des deux classes, sans lavabo pour la classe du 1^{er} étage, qui cotoye les chambres louées par la Société coopérative.

M. le Préfet a été consulté concernant l'intervention de M. Lambert, il a confirmé qu'en l'état il n'y avait pas lieu de répondre à cette demande qui a été formulée lors d'une séance d'information. Le Conseil communal n'a objectivement pas eu le temps de procéder à une analyse de cette troisième variante.

Le Conseil communal s'en tient dès lors aux 2 propositions inscrites à l'ordre du jour de ce soir.

Parole est donnée à M. Deillon, architecte, qui confirme qu'en complément à l'étude de faisabilité qui a été demandée pour les deux sites proposés, une visite a été organisée au château. Les salles ont été mesurées, elles représentent 68 m² alors que la DICS préconise une superficie de 81 m². Par expérience M. Deillon relève que cette surface de 81 m² correspond à l'enseignement actuellement dispensé, où les élèves sont moins statiques, ils travaillent plus en groupe et se déplacent pendant les leçons.

A l'étage il n'y a pas d'accès handicapés, pas de sanitaires ni de lavabo dans la classe, ces éléments devraient être intégrés, alors que le bâtiment est classé en valeur A au patrimoine, ce qui implique des restrictions importantes de la part du Service des biens culturels, par exemple les boiseries et parquets sont protégés.

Au niveau des combles, les locaux ne sont pas isolés, sans fenêtre, où s'arrêter dans ces travaux d'assainissement ? Autre élément à corriger, c'est l'acoustique entre les deux salles de classe où on entend ce qui se passe d'une salle à l'autre.

Dans la proposition soumise par M. Lambert on transforme l'école avec le maintien des deux salles de classe du château. Si ces travaux sont exécutés l'extension prévue dans le jardin ne pourrait plus être réalisée par la suite, et les deux salles du château à long terme ne pourront pas être maintenues.

Aucune question n'est posée à M. Deillon.

M. Jordan remercie M. Deillon de ces précisions, il propose de passer aux différents points du tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2013

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée, il n'est pas lu. Les citoyennes et citoyens présents l'approuvent par main levée à l'unanimité.

2. Choix du site de la nouvelle école

Parole est donnée à M. Deillon, qui résume les points forts et points faibles des deux sites Est et Ouest, sur la base de la présentation faite ce 4 septembre, à savoir :

Site Est Rue du Château

Ancienne école, 4 classes de 75 m², malgré l'agrandissement dans le jardin il n'y a ensuite plus de possibilité d'extension future. Au niveau des aménagements extérieurs, il faudrait créer une zone de rencontre afin de sécuriser ce secteur de la cour de récréation + route communale. Les coûts seront élevés, les mesures minergie seront obligatoires pour le bâtiment.

Au niveau des avantages ce site Est est proche de la halle de gymnastique, la qualité du site est incontestable, et en même temps on préserverait et développerait un bâtiment existant.

Site Ouest Belle-Fontaine

Pas d'excavation possible, procédure de concours plus lourde.

Un nouveau bâtiment abritant toutes les salles de classe permettra une meilleure synergie au niveau de l'enseignement, les échanges entre classes seront favorisés.

M. Jordan remercie M. Deillon pour ces rappels, aucune question n'est posée,
M. Deillon prend congé.

Parole est donnée à M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal responsable des écoles, qui rappelle également les enjeux de ce choix du site de la nouvelle école.

Il relève que l'accueil des élèves dans les pavillons scolaires provisoires représente un coût important au niveau location et frais de chauffage en hiver, cela constitue aussi pour notre commune un déficit en terme d'image.

M. Valiante répète que le Conseil communal soutient la proposition de la construction d'une nouvelle école sur le site Ouest de Belle-Fontaine.

Une Commune doit pouvoir garantir une structure scolaire adaptée aux enfants avec des possibilités de développement. Avec les nouvelles constructions de villas, le centre du village s'est déplacé, l'ancien cœur historique du village s'est éloigné de la population. Le site Ouest dans ce sens est mieux situé.

Le problème majeur lié au site de l'ancienne école est dû à la sécurité devant le bâtiment, ainsi qu'à la complexité des travaux par rapport à l'ancienneté du bâtiment.

Parole est donnée aux citoyens.

Mme Eugénie Rouiller demande quelle est la position de la Commune suite au questionnaire envoyé en tous-ménages concernant la fusion des communes du Bassin Sionge. Selon ce résultat est-ce qu'il serait possible de moduler cette nouvelle école ? En cas de fusion, est-ce qu'on pourrait attendre pour construire une école ?

M. Jordan informe, en primeur, que les syndics et vice-syndics se sont rencontrés pour commenter le résultat de ce sondage auprès de la population des 3 communes du bassin Sionge, résultat sous embargo car il a été décidé de le communiquer en même temps par les 3 communes à mi-octobre. Cependant M. Jordan confirme qu'il ressort clairement que les personnes ayant répondu au sondage sont majoritairement d'avis qu'une fusion serait favorable aux communes, mais dans un délai de réalisation à long terme. Le pourcentage des réponses obtenues à ce sondage est très faible, 12,75 % pour Vulruz, 12 % à Vuadens et 22 % à Sâles. Au vu de ce résultat, une fusion ne sera pas étudiée de suite, eu égard notamment aux excellentes collaborations qui existent déjà entre nos 3 communes. Cependant M. Jordan précise qu'il n'y a pas besoin de fusionner les communes pour fusionner les cercles scolaires.

M. Jordan informe aussi qu'avant d'engager des frais d'étude, le Conseil communal de Vulruz avait approché la Commune de Sâles pour lui soumettre la proposition de la construction d'une nouvelle école dans le cadre d'un cercle scolaire créé entre Vulruz et Sâles, cette discussion s'était tenue en présence de M. Ducrot, responsable du Canton de Fribourg des constructions scolaires. Sâles a décliné cette proposition de fusionner de suite son cercle scolaire avec Vulruz.

Pour Vulruz il est impératif de construire un site scolaire aussi parce qu'en cas de fusion des cercles scolaires, chaque commune aura ainsi son propre bâtiment.

De plus, au vu des frais de location des pavillons scolaires provisoires, la Commune de Vulruz ne peut pas attendre l'éventualité d'une fusion pour aller de l'avant. Financièrement il est clair que si un nouveau bâtiment scolaire doit être construit en cas de fusion, chaque partenaire y participera. En cas de fusion avec Sâles, Vulruz devra aussi assumer les frais de transport. Vulruz souhaite conserver son autonomie à ce niveau-là et estime que pour un village de plus de 1000 habitants l'école est une identité importante.

M. Valiante démontre cette situation par un graphique : si Vulruz transforme un bâtiment sans possibilité d'extension, et qu'ensuite les cercles scolaires de Sâles et Vulruz fusionnent, en cas de manque de locaux, un nouveau bâtiment scolaire devra être construit à Vulruz ou Sâles, à charge des deux communes.

M. Eric Seydoux estime que si la Commune a les moyens d'investir Fr. 5'000'000,-- pour un nouveau bâtiment scolaire, il serait bien de prévoir aussi un nouveau projet de halle de gymnastique proche de cette école. Il propose qu'un projet soit étudié avec une école + une halle de gym.

M. Jordan précise que la halle actuelle est suffisante, le Corps enseignant a estimé que la distance de la halle de gymnastique avec le site Ouest de 480 mètres était raisonnable, ce trajet se fera deux fois par semaine par classe accompagnée d'un enseignant. Vaulruz n'a pas les moyens de construire une deuxième halle de gymnastique avec l'école.

Mme Tania Pinheiro, habitant Belle-Fontaine, demande si les voisins du site Ouest pourront donner leur avis sur l'architecture qui serait retenue.

M. Jordan confirme que les plans seront mis à l'enquête publique, qu'ils pourront être consultés à ce moment-là. Le projet de l'école sera retenu à la suite d'un concours d'architecture organisé dès cet hiver, avec des données architecturales précises à respecter. Ce bâtiment sera vraisemblablement conçu avec un étage sur rez.

M. Raoul Ruffieux se fait le porte-parole de la Commission scolaire qui soutient le projet de la construction d'une nouvelle école sur le site Ouest de Belle-Fontaine, et recommande aux citoyens d'appuyer également ce projet.

M. Serge Gremion soutient lui aussi le site de Belle-Fontaine, mais craint que la route d'accès le long de la Sionge depuis la route cantonale pose aussi des questions de sécurité.

M. Jordan confirme que le Conseil communal ne veut pas voir se répéter les problèmes de sécurité actuellement existant sur le site Est à Belle-Fontaine. Une voie unique sera prévue pour déposer les enfants afin de sortir les véhicules de la circulation de la route. Des éléments urbains seront aussi prévus afin de limiter la vitesse aux abords de l'école.

On précise à Mme Pamela Pittet que le fait de construire une nouvelle école à Vaulruz ne garantira pas que tous les élèves de Vaulruz ne fréquenteront pas les écoles de Sâles en cas de fusion de cercles scolaires.

M. Jordan rappelle la nouvelle loi scolaire qui prévoit augmenter le nombre d'élèves par cercle scolaire, à l'heure actuelle Vaulruz ne respecte pas le seuil minimal. La réponse à Mme Pittet est clairement négative, en cas de fusion de cercles scolaires les élèves seront répartis d'un village à l'autre par niveau.

Mme Thérèse Vionnet apporte la précision suivante : la fusion des cercles scolaires va équilibrer les cycles d'apprentissage, et les degrés seront répartis par site, par exemple de la 1^{ère} enfantine à la 3^{ème} primaire à Vaulruz, et les élèves plus âgés à Sâles.

M. Jordan confirme qu'on peut imaginer qu'en cas de rénovation de l'ancienne école, celle-ci devienne trop petite à terme et il n'y aurait plus de possibilité d'agrandir pour Vaulruz. Dans ce cas-là le Canton obligerait aléatoirement certains enfants à se rendre à Sâles, ou à Vuadens pour compléter des classes existantes dans ces villages. C'est pour cette raison que le Conseil communal préconise une solution d'autonomie pour la Commune par la construction d'un bâtiment modulable.

M. Jean-Claude Mrowinski demande si le potentiel de réserve de place d'accueil par élève a été calculé pour une construction sur le site Ouest.

M. Jordan confirme qu'une réserve d'une classe est prévue.

M. Dominique Delacombaz demande si une place multisports (basket, tennis, foot) est prévue sur le site Ouest.

M. Jordan rappelle que le projet sera étudié dans le cadre d'un concours d'architecture, les divers aménagements dépendront ensuite du coût total des travaux. Une place de récréation convenable sera

aménagée dans un premier temps, ensuite des éléments supplémentaires pourraient être apportés en fonction du coût des travaux.

Mme Sarah Reymond revient à la question des élèves de Vulruz qui devraient se rendre à Sâles, et s'inquiète de voir ces élèves scolarisés dans les diverses classes de la Paroisse de Sâles, à Maules, Rueyres-Treyfayes ou Romanens.

M. Jordan rappelle que le maintien de ces classes découle d'une promesse faite lors de la fusion des communes de la Paroisse de Sâles. Il est clair qu'en cas de fusion de cercles scolaires, ces petites classes seraient condamnées à disparaître.

M. Martial Seydoux demande quelle sera l'affectation de l'ancienne école en cas d'acceptation du site Ouest, quelle sera la priorité des investissements, combien de temps ce bâtiment va rester inoccupé.

M. Jordan rappelle que la priorité est l'école. Ensuite le vœu du Conseil communal est de tout faire pour ne pas devoir vendre le bâtiment de l'ancienne école situé dans le centre historique du village. Une étude sera faite pour la création d'appartements et le transfert de l'administration communale au rez-de-chaussée, avec mise à disposition de locaux d'archives. Les locaux de l'administration actuelle pourraient être mis à disposition des sociétés locales. Ce bâtiment de l'ancienne école serait une bonne opportunité de créer des logements sans mitage du territoire, dans un bâtiment existant, cela permettrait ainsi à des jeunes du village de rester à Vulruz.

Il n'y a plus aucune question.

M. Joseph Borcard demande le vote au bulletin secret pour le choix du site de la nouvelle école. Les citoyennes et citoyens présents approuvent cette demande par 41 voix sur 143, le cinquième des personnes présentes (28) est donc atteint, le vote par bulletin secret est organisé (art. 18² LCO).

Le résultat du vote est le suivant :

- Bulletins rentrés	143
- Bulletin blanc	1
- Site Est de l'ancienne école	29 voix
- Site Ouest de Belle-Fontaine	113 voix.

Le site Ouest de Belle-Fontaine est donc retenu.

A l'issue de ce vote M. Jordan syndic prend note du choix des citoyens qui ont retenu démocratiquement le site Ouest, et il remercie les personnes présentes pour la qualité des débats.

3. Divers

M. Jordan informe d'une fuite d'eau sur la route cantonale survenue ce soir, les riverains seront privés d'eau dès demain matin 07.00 heures.

M. Jordan relate les différents travaux actuellement en cours sur le réseau routier communal, notamment sur la route de la Gare-du-Sud, travaux qui seront suivis par l'aménagement du giratoire de la Croix-Verte.

L'assainissement du réseau routier AF a quant à lui bien avancé, reste pour le printemps prochain le secteur le long de la Sionge.

L'ensemble de ces travaux respecte les investissements votés en assemblée communale, il en va de même pour les travaux liés à l'adduction d'eau des Molettes.

Parole aux citoyens.

M. Dominique Gobet est heureux de l'issue de ce vote et demande au Conseil communal des précisions quant au calendrier pour la construction de cette nouvelle école.

M. Jordan rappelle que la présente assemblée peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours. Ensuite la Commission de bâtisse va entrer en scène et prendre le relais en collaboration avec le Bureau d'architectes Deillon Delley pour la préparation du concours d'architecture.

Ensuite le choix du projet devra être fait, suivi de la mise à l'enquête publique. Le premier coup de pioche pourrait intervenir à fin 2014, pour une rentrée scolaire 2016 dans le nouveau bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 21.30 heures.

La secrétaire

Le président

Yvonne Gobet

Patrice Jordan